

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Délibération
n° 2016.10.108.B

**Pôle d'échanges
multimodal de la gare
d'Angoulême -
Réalisation des
travaux du parvis est
- Lot n°1 "Travaux de
voirie - Réseaux
divers" : avenant n°1**

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Vincent YOU, Francis LAURENT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.10.108.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME - REALISATION DES
TRAVAUX DU PARVIS EST - LOT N°1 "TRAVAUX DE VOIRIE - RESEAUX DIVERS" :
AVENANT N°1**

Par délibération n°257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) GrandAngoulême Mobilité Aménagement (GAMA), conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPLA GAMA est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par délibération n°31B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a autorisé la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires des marchés de travaux par la commission d'appel d'offres, qui a une compétence décisionnelle en la matière.

La commission d'appel d'offres du 12 mars 2015 a décidé d'attribuer le lot n°1 « VRD » au groupement EUROVIA mandataire / SIGNATURE (co-traitant) - 236 route des Mesniers 16710 SAINT-YRIEIX. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans engagement minimum ni maximum.

Lors de la réalisation des travaux du lot n°1, des prestations sont devenues indispensables pour le bon déroulement du chantier :

- ✓ la profondeur de certains réseaux a nécessité de mettre en place des protections mécaniques de ces réseaux avec du béton dans les tranchées.
- ✓ les adaptations à l'existant ont nécessité la mise en œuvre de maçonneries sur mesure (seuil, marches, finitions autour du mobilier urbain, finitions sur les fondations du monument devenues apparentes suite aux terrassements faits pour le projet ou encore des maçonneries pour les réservations citées ci-dessous).
- ✓ les services gestionnaires ont demandé un dispositif le long des noues pour permettre la mise en place de barrières de protection lors des interventions du personnel. Cela s'est traduit par des réservations en bord de chaussée à la limite des noues. Ces réservations ont été scellées et équipées de bouchons.
- ✓ la proximité entre les réseaux existants et le réseau d'éclairage public projet a nécessité la réalisation complète de tranchée à la main. Ce type de prestation n'était prévu que pour le croisement des réseaux.
- ✓ la mise en œuvre de bordure CR1 autour des massifs d'espace vert du parvis s'est avérée nécessaire. Le marché n'en prévoyait qu'en béton gris. Pour des raisons évidentes d'esthétisme, il a été choisi des bordures de la même couleur que les dalles du parvis.
- ✓ au cours des terrassements généraux et pour les réseaux, il a été découvert une couche de remblai pollué. Conformément aux recommandations du CSPS, ces terres ont dû être triées et évacuées dans un centre de traitement adapté.

En conséquence, des prix unitaires ci-dessous doivent être ajoutés au bordereau dans les conditions indiquées ci-dessous.

Désignation ouvrages	Unité	Prix unitaire
Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 250 Kg en tranchée	m3	180 € HT
Fourniture et mise en œuvre de béton pour réalisation de maçonnerie diverse	m3	500 € HT
Fourniture et pose de réservation diamètre 60 avec bouchon	u	80 € HT
Terrassement manuel en terrain meuble	m3	250 € HT
Terrassement manuel en terrain rocheux ou maçonnerie	m3	650 € HT
Fourniture et pose de CR1 couleur parvis	ml	31 € HT
Fourniture et mise en œuvre de béton couleur dalles en finition sur 12 cm de béton	m²	0 € HT
Traitement des déblais hydrocarbonés comprenant le triage, le chargement, le transport et l'élimination des terres polluées aux hydrocarbures y compris la gestion administrative.	tonne	201,20 € HT

L'avenant n°1 n'a pas d'incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché pour les travaux du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême sur le parvis Est - Lot n°1 « VRD », ayant pour objet l'ajout de prix unitaires sans incidence financière.

D'AUTORISER la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême, à signer l'avenant 1 avec le groupement attributaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 18 octobre 2016

**POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME
REALISATION DES TRAVAUX DU PARVIS EST**

LOT N°1 – TRAVAUX DE VOIRIE RESEAUX DIVERS (VRD)

Identifiant de l'organisme qui a passé le marché

Société Publique Locale d'Aménagement GrandAngoulême Aménagement Mobilité
(SPLA GAMA)

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Bertrand MAGNANON, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°CA.2015.09.02 en date du 10 septembre 2015.

Agissant au nom et pour le compte de GrandAngoulême dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Titulaire du contrat

EUROVIA mandataire - SIGNATURE co-traitant
236 route des Mesniers 16710 SAINT-YRIEIX

Date de signature et de notification du contrat

Date de signature du contrat : 31 mars 2015

Date de notification du contrat : 31 mars 2015

Montant du contrat

Marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

Objet et justifications de l'avenant

Lors de la réalisation des travaux du lot n°1, des prestations sont devenues indispensables pour le bon déroulement du chantier.

- ✓ Prix 1 : la profondeur de certains réseaux a nécessité de mettre en place des protections mécaniques de ces réseaux avec du béton dans les tranchées.
- ✓ Prix 2 : Les adaptations à l'existant ont nécessité la mise en œuvre de maçonneries sur mesure (seuil, marches, finitions autour du mobilier urbain, finitions sur les fondations du monument devenues apparentes suite aux terrassements faits pour le projet ou encore des maçonneries pour les réservations citées ci-dessous).
- ✓ Prix 3 : les services gestionnaires ont demandé un dispositif le long des noues pour permettre la mise en place de barrières de protection lors des interventions du personnel. Cela s'est traduit par des réservations en bord de chaussée à la limite des noues. Ces réservations ont été scellées et équipées de bouchons
- ✓ Prix 4 et 5 : La proximité entre les réseaux existants et le réseau d'éclairage public projet a nécessité la réalisation complète de tranchée à la main. Ce type de prestation n'était prévu que pour le croisement des réseaux.
- ✓ Prix 6 : la mise en œuvre de bordure CR1 autour des massifs d'espace vert du parvis s'est avérée nécessaire. Le marché n'en prévoyait qu'en béton gris. Pour des raisons évidentes d'esthétisme, il a été choisi des bordures de la même couleur que les dalles du parvis.

- ✓ Prix 8 : au cours des terrassements généraux et pour les réseaux, il a été découvert une couche de remblai pollué. Conformément aux recommandations du CSPS, ces terres ont dû être triées et évacuées dans un centre de traitement adapté.

En conséquence, des prix unitaires doivent être ajoutés au bordereau dans les conditions indiquées ci-dessous.

Des ordres de service n°4 et n°5 ont été transmis au titulaire afin que les travaux puissent être réalisés sans interrompre le chantier. L'avenant vient régulariser les nouveaux prix unitaires.

Désignation ouvrages	Unité	Prix unitaire
Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 250 Kg en tranchée	m3	180 € HT
Fourniture et mise en œuvre de béton pour réalisation de maçonnerie diverse	m3	500 € HT
Fourniture et pose de réservation diamètre 60 avec bouchon	u	80 € HT
Terrassement manuel en terrain meuble	m3	250 € HT
Terrassement manuel en terrain rocheux ou maçonnerie	m3	650 € HT
Fourniture et pose de CR1 couleur parvis	ml	31 € HT
Fourniture et mise en œuvre de béton couleur dalles en finition sur 12 cm de béton	m²	0 € HT
Traitement des déblais hydrocarbonés comprenant le triage, le chargement, le transport et l'élimination des terres polluées aux hydrocarbures y compris la gestion administrative.	tonne	201,20 € HT

Nouveau montant du contrat

Sans objet.

Il s'agit d'un marché est à prix unitaire sans minimum ni maximum financier. Le montant définitif reste dans le budget initial.

Dispositions finales

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à Angoulême, le

<i>Signature du titulaire</i>	<i>L'entité adjudicatrice</i> <i>La SPLA GAMA</i> <i>Le Président Directeur Général,</i> <i>agissant au nom et pour le compte de</i> <i>GrandAngoulême</i> <i>Bertrand MAGNANON</i>
-------------------------------	--